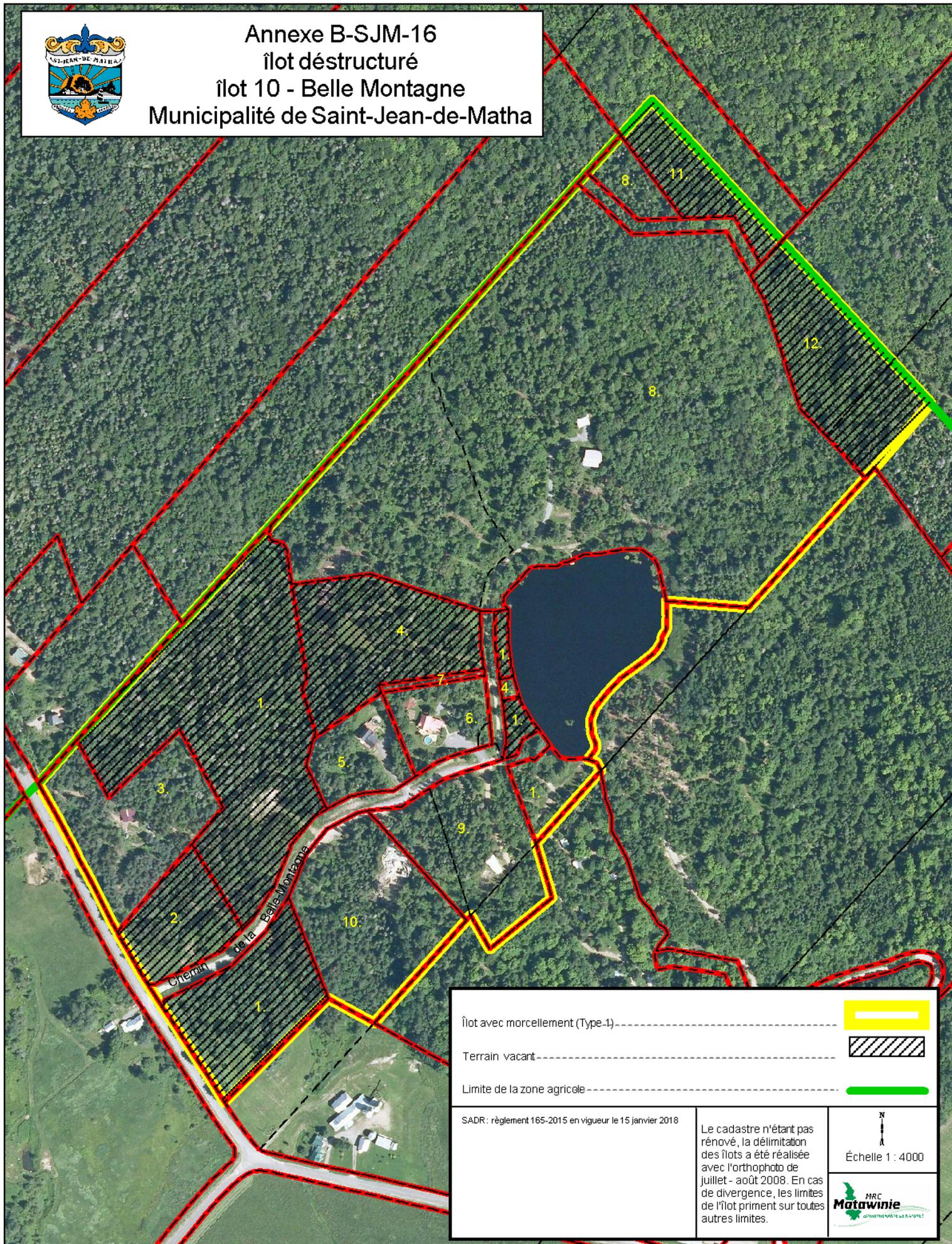




Annexe B-SJM-16
îlot déstructuré
îlot 10 - Belle Montagne
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha



îlot avec morcellement (Type-1) -----	
Terrain vacant -----	
Limite de la zone agricole -----	

SADR : règlement 165-2015 en vigueur le 15 janvier 2018

Le cadastre n'étant pas rénové, la délimitation des îlots a été réalisée avec l'orthophoto de juillet - août 2008. En cas de divergence, les limites de l'îlot priment sur toutes autres limites.

N
Échelle 1 : 4000

